

## **L'Assistance au Retour Volontaire et à la Réintégration, depuis la Belgique**

L'OIM soutient les migrants qui désirent retourner volontairement vers leur pays d'origine ou les migrants qui désirent migrer vers un pays tiers pour lequel ils disposent d'un permis de résidence.

### **QU'EST-CE QUE LE RETOUR VOLONTAIRE ?**

#### **L'OIM PEUT VOUS AIDER**

#### **COMMENT FAIRE ?**

#### **OÙ DOIS-JE M'ADRESSER ?**

#### **QUELLE ASSISTANCE ME SERA FOURNIE ?**

### **QU'EST-CE QUE LE RETOUR VOLONTAIRE ?**

Le Retour Volontaire est un service offert aux personnes qui envisagent de quitter la Belgique pour retourner dans leur pays d'origine. Si vous estimez que c'est la bonne décision pour vous, l'OIM, avec le soutien de Fedasil, et ses partenaires s'occuperont de tout, y compris de la réservation de vos billets d'avion, et ils vous orienteront pour vous permettre d'obtenir tous les documents nécessaires.

#### **L'OIM PEUT VOUS AIDER**

L'assistance au retour volontaire de l'OIM peut être offerte à tous les migrants situés en Belgique, indépendamment de leur statut légal.

Vous pouvez discuter du retour volontaire avec nous sans aucune obligation. L'intégralité de notre conversation restera confidentielle. Nous vous informerons sur les formes d'assistance disponibles avant, pendant et après votre retour.

Vous pouvez discuter avec un de nos conseillers, de manière personnelle, de vos préoccupations autour de votre éventuel retour. Pour répondre à des questions plus spécifiques, nous pouvons aussi contacter nos collègues du bureau de l'OIM dans votre pays d'origine.

Si vous décidez que le retour volontaire est le bon choix pour vous, l'OIM peut vous aider avec les préparatifs de votre départ.

#### **COMMENT FAIRE ?**

Après avoir introduit votre demande de retour volontaire, l'OIM vous contactera pour organiser une discussion au cours de laquelle tous les détails seront expliqués. L'OIM peut vous orienter pour obtenir vos documents de voyage et vous indiquera quelles sont les étapes à suivre. Lorsque vous serez prêt à voyager, l'OIM réservera votre billet. L'OIM vous assistera lors du départ à l'aéroport de Bruxelles, cependant vous voyagerez comme n'importe quel autre passager. Si besoin, l'OIM peut fournir de l'assistance dans les aéroports de transit ainsi qu'à l'arrivée.

#### **OÙ DOIS-JE M'ADRESSER ?**

Si vous résidez dans une structure d'accueil, vous pouvez introduire votre demande par l'intermédiaire du centre d'accueil en demandant à votre assistant(e) social(e) plus d'information sur le retour volontaire.

Si vous résidez en dehors des structures d'accueil ou dans un logement privé, vous pouvez contacter une de nos ONG partenaires pour plus d'information (cliquer [ici](#) pour la liste complète), ou un des guichets retour de Fedasil. Veuillez trouver ici les détails pour contacter un partenaire près de votre lieu de résidence.

**Pour toutes les questions concernant le retour et la réintégration, vous pouvez contacter les numéros suivants :**

Français/Anglais : 0491/56.05.23

Néerlandais/Anglais : 0499/64.80.94

### **QUELLE ASSISTANCE ME SERA FOURNIE ?**

L'OIM réservera et paiera votre billet d'avion et/ou de bus pour le voyage de retour et vous recevrez à l'aéroport une somme d'argent pour le trajet.

En fonction du pays vers lequel vous retournez, vous aurez peut-être droit à de l'assistance à la réintégration. Cette forme d'assistance constitue un soutien initial pour vous permettre de vous réintégrer, après le retour. Avant le départ, toutes les personnes faisant une demande recevront de l'information sur le soutien qui leur est proposé et elles recevront les détails leur permettant de contacter le bureau local de l'OIM.